

220C5172  
FR0000073272-FS1363

27 novembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SAFRAN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 novembre 2020, la société TCI Fund Management Limited<sup>1</sup> (7 Clifford Street, London W1S 2FT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 novembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société SAFRAN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 21 290 497 actions SAFRAN représentant 36 553 490 droits de vote, soit 4,98% du capital et 6,55% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
The Children's Investment Master Fund	20 337 369	4,76	35 600 362	6,38
CIFF Capital UK LP	953 128	0,22	953 128	0,17
<b>Total TCI Fund Management Limited</b>	<b>21 290 497</b>	<b>4,98</b>	<b>36 553 490</b>	<b>6,55</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFRAN sur le marché.

---

<sup>1</sup> « *Private limited company* » enregistrée au Royaume-Uni et contrôlée par M. Chris Hohn, qui ne détient pas directement ou indirectement d'autres actions SAFRAN que celles faisant l'objet de la présente déclaration. TCI Fund Management Limited est un « *investment services provider* » qui agit pour le compte de The Children's Investment Master Fund et CIFF Capital UK LP et a le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions déclarées.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 427 235 939 actions représentant 558 310 561 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.